



# CHARTRE FESTIVALS ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN LIMOUSIN

## PREAMBULE

---

La Région Limousin soutient depuis quelques années une soixantaine de festivals. Ils sont divers par leur durée, leur rayonnement territorial, leurs moyens et leur entrée disciplinaire (musiques classiques, actuelles, théâtre, cirque, contes ...). Ceux-ci permettent de valoriser les artistes, notamment régionaux, et d'apporter une offre artistique de proximité en animant les différents territoires régionaux et notamment ceux qui ne disposent pas d'une offre culturelle permanente.

Actuellement les projets éligibles au soutien de la Région répondent à cinq conditions :

- projet d'envergure régionale ou locale (financement spécifique),
- projet sur une durée d'au moins 2 journées,
- projet artistique professionnel (artistes et techniciens rémunérés),
- projet soutenu par une autre collectivité locale,
- projet générant des ressources propres.

L'Agenda 21 de la Région, adopté le 23 juin 2009, s'est donné comme objectif en matière culturelle de **favoriser les festivals « accessibles à tous, écologiquement et socialement responsables et ancrés sur le territoire »**.

Après une réflexion conduite avec les organisateurs de festivals, la Région Limousin propose d'engager les festivals dans une démarche respectant les piliers du développement durable, tels que présentés dans l'agenda 21 de la Région.

## OBJECTIFS/FINALITES

---

En souhaitant favoriser les festivals « accessibles à tous, écologiquement et socialement responsables et ancrés sur le territoire », l'objectif principal de la Région est :

- d'inciter les festivals à aller vers une intégration des finalités du développement durable : favoriser l'accès à tous en luttant contre la fracture générationnelle, géographique et financière, favoriser les retombées économiques locales, notamment par l'emploi des artistes et techniciens installés en Région, préserver les atouts environnementaux... ;
- de soutenir des manifestations s'engageant dans les démarches de développement durable en conciliant retombées sociales et économiques et exigences environnementales.

## ADHESION A LA CHARTE

---

La charte concerne tous les organisateurs de festivals désirant intégrer le développement durable dans l'organisation de leur manifestation. **Elle est fondée sur leur engagement volontaire.**

Etre signataire de la charte permet :

- de participer à la définition d'objectifs communs,
- d'accéder aux outils mis à disposition sur la plate-forme collaborative du site de la Région et de les nourrir ;
- d'accéder au réseau des signataires de la charte (échanges, mutualisation d'expériences...).

## **CALENDRIER D'APPLICATION DE LA CHARTE**

---

La démarche sera conduite en 2 temps :

- 2012 : appréhension de la démarche (phase test pour les festivals disposant d'une équipe permanente professionnelle ou des festivals volontaires dont l'organisation repose sur une équipe associative bénévole) ;
- 2013/2014 : application des engagements de la charte à tous les festivals (phase opérationnelle).

## **ENGAGEMENTS EN TERMES D' ACTIONS**

---

La Région a souhaité établir un certain nombre de principes visant à inscrire les festivals dans une démarche de développement durable.

La mise en œuvre sera progressive. En effet, il est souhaité que les festivals s'intègrent dans une démarche de progrès qui se traduira :

- soit par la conduite d'actions de plus en plus exigeantes pour chaque thème ;
- soit par la conduite d'actions supplémentaires.

**Les thèmes d'actions ci-dessous en gras, considérés comme prioritaires pour la Région, seront mis en œuvre en premier lieu.**

### **Pilier social**

- **Accessibilité pour tous les publics ;**
- **Développement d'actions culturelles et de médiation ;**
- Prévention des conduites à risque ;
- Valorisation des bénévoles.

### **Pilier économique**

- **Valorisation des artistes et techniciens installés en Région ;**
- **Développement des retombées économiques locales ;**
- **Démarche de progrès continu pour la pérennité du festival ;**
- Pratique d'une politique d'achat et de communication éco-responsables.

### **Pilier environnemental**

- **Préservation du site et gestion des déchets ;**
- Réduction des consommations à la source ;
- Déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Sensibilisation des bénévoles et festivaliers au développement durable.

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

---

La Région s'engage à mettre à disposition des organisateurs de festivals des outils d'accompagnement au travers de la mise en place :

- d'une plate-forme collaborative sur le site internet de la Région qui sera un espace d'échanges entre les festivals et contiendra des documents ressources :
  - la charte ;
  - le répertoire d'adresses et contacts des différents festivals limousins ;
  - par critère de développement durable : les types d'actions possibles, les ressources d'accompagnement, les expériences d'ores et déjà menées par les festivals limousins ;
  - les guides et expériences hors Limousin ;
  - un annuaire des artistes et techniciens installés en Région.
- d'un rôle d'animation : de la plate forme, des réunions des comités de suivi et groupes de travail et de rencontres individuelles avec les festivals en vue de l'évaluation de la charte.

L'adhésion à la charte n'implique, de la part de la Région, aucune conséquence financière systématique dès lors qu'elle vise à définir des bonnes pratiques communes.

### **Les organisateurs de festivals s'engagent à :**

- proposer un programme annuel d'actions à fournir avec la demande de subvention pour répondre aux critères du développement durable ;
- mettre en œuvre une communication explicitant les objectifs poursuivis, les moyens mobilisés et les résultats attendus ;
- participer à des temps d'échanges avec les autres festivals du Limousin ;
- à limiter le recours au financement public et à développer des partenariats avec des acteurs économiques locaux.

## **EVALUATION**

---

A l'issue de son édition, chaque festival s'engage à :

- procéder à l'évaluation des actions menées, sur la base d'une grille d'indicateurs en fonction de son programme annuel ;
- présenter la démarche de progrès envisagée.

Cette évaluation sera identique pour tous mais tiendra compte de la typologie et de la situation géographique du festival.

Les résultats de l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue proposée permettront d'apprécier la mise en application des engagements de la charte.

## **COMITE DE SUIVI**

---

Un comité de suivi de cette charte sera mis en place. Il sera référent pour les festivals, force de propositions pour les thèmes de travail et aura un avis à donner sur l'évaluation de la charte. Il sera composé de :

- la Région Limousin ;
- le Département de la Corrèze (ADIAM +...) ;
- le Département de la Creuse (ADIAM +...) ;
- le Département de la Haute Vienne ;
- plusieurs festivals d'esthétiques différentes installés sur des territoires variés.

## **GROUPES DE TRAVAIL**

---

Des groupes de travail seront mis en place sur des propositions thématiques, telles le bénévolat, la mutualisation – fédération d'associations, l'accessibilité, ...

Ces groupes seront constitués d'organiseurs de festivals volontaires, de personnalités extérieures invitées selon la thématique et de représentants des services de la Région.

\*\*\*\*\*